

Séance du mardi 10 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 12 novembre 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.
Le procès-verbal est validé.

Arrivée de Jean-Michel Coquard

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 3 DIA à l'ordre du jour de cette séance au jour de l'envoi de la convocation.

III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

➤ Point sur l'exécution du budget 2019

Marie France PELLEGRIN présente le réalisé en date du 10/12/2019.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 84%, paie de décembre incluse. Les recettes sont enregistrées à 99%.

En investissement, les dépenses sont réalisées à 55% et les recettes à 47%.

➤ **Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement sur le budget 2020** : les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités sont rappelées :

Article L 1612-1 (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37) : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant inscrit au budget 2019 - dépenses d'investissement : 1 115 603,19 € (après DM1)

Chapitre 10 : 315,00€ (après DM1)

Chapitre 20 : 8 000,00 €

Chapitre 21 : 360 403,19 €

Chapitre 23 : 655 500,00 € - 18 615,00€ (après DM1) = 636 885,00€

Chapitre 16 : 110 000,00 €

Chapitre 204 : 0.00 €

Total : 1 005 603,19 € après DM1 et hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 204 « Subventions d'équipement versées ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article pour programmer des crédits sur des dépenses d'investissement qui seront discutées en séance, dans la limite du plafond de 25 % de 1 005 603,19 € soit 251 400,80 €.

COMMUNE DE POMMIERS - BP 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article		2019			2020	
		BP 2019	Réalisé au 10/12/19	Disponible au 10/12/19	RAR prévisions (à ajuster en janvier 2020)	Autorisations mandatement
202	Frais réalisation documents urbanisme	9 068,26	9 036,00	32,26		
2111	Terrains nus	151 403,19	0,00	151 403,19		
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	4 000,00		4 000,00		
21568	Matériel d'incendie	8 000,00	4 396,65	3 603,35		
21538	Autres Réseaux	11 000,00	4 326,00	6 674,00		
21571	Matériel Roulant - Voirie	20 000,00	0,00	20 000,00		10 000,00
21578	Matériel et out de voirie	7 000,00	5 055,17	1 944,83		5 000,00
2161	Œuvres et objets d'art	10 000,00		10 000,00	10 000,00	
2183	Matériel de bureau	4 000,00		4 000,00		2 000,00
2184	Mobiliers	10 000,00		10 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immos corporelles	5 000,00		5 000,00		1 000,00
103	Réaménagement bâtiments communaux	61 000,00	41 067,61	19 932,39	19 932,39	15 000,00
2313	Construction	57 500,00				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 500,00				
104	Aménagements paysagers	35 500,00	19 060,00	16 440,00	16 440,00	10 000,00
2315	immos en cours inst techniques	35 500,00				
114	Ecole élémentaire	59 000,00	27 885,61	31 114,39		15 000,00
2313	immos en cours Constructions	56 000,00	27 114,61			
2188	budget pour directeur école	3 000,00	771,00		2 229,00	
122	POLE Salle des fêtes et abords	31 385,00		31 385,00		15 000,00
2315	immos en cours inst techniques	31 385,00		31 385,00		
123	Local Passerelles	255 000,00	98 511,96	134 000,00	134 000,00	10 000,00
2115	Achat terrain bâti	130 000,00	0,00	130 000,00		
2315	immos en cours inst techniques	125 000,00	98 511,96	4 000,00		
124	Aménagement rue/place de la mairie	560 342,85	524 376,56	35 966,29	35 966,29	
2315	immos en cours inst techniques	560 342,85	524 376,56	35 966,29		
125	Skate park et aménagements	130 000,00	3 960,00	126 040,00	116 040,00	
2315	immos en cours Skate Park et aménagements	130 000,00	3 960,00	126 040,00		
126	Bâtiments mairie	100 000,00	23 176,80	76 823,20	76 823,20	20 000,00
2315	immos en cours inst techniques	100 000,00	23 176,80	76 823,20		
	Total				416 430,88	108 000,00

Préparé par MF PELLEGRIN 10/12/2019

Page 1/1

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la programmation des crédits d'investissement tel que présenté dans le tableau.

IV – PERSONNEL

- Ajustement des montants plafond du RIFSEEP.

Le revenu indiciaire de base des agents est complété par des primes mensuelles. Le revenu de base public est déphasé par rapport à la réalité du secteur privé, et ces primes permettent certains ajustements notamment lors des recrutements ou des évolutions du personnel en interne. Les montants des primes sont mensuels et fixes, mais peuvent être revus à la hausse ou la baisse si besoin. En cas de maladie, les primes suivent le même traitement que le salaire de base. Une petite cotisation retraite a été mise en place depuis 2005 sur ces montants.

Par délibération 2017.063, modifiée par délibération 2018.056, le Conseil municipal a mis en place le RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents communaux à compter du 01/01/2018.

Certains montants plafond de l'IFSE doivent être réactualisés, en catégorie C notamment.

Daniel PACCOUD explique la cotation des postes par points pour clarifier le tableau de proposition ci-dessous.

	Sous-groupe	Nombre de points	Montant IFSE Mensuelle Plancher	Montant IFSE Mensuelle Plafond	Proposition à compter du 01/01/2020
Catégorie A	A1	30 à 45	350 €	1 350 €	
	A2	0 à 29	150 €	500 €	
Catégorie B	B1	28 à 45	250 €	750 €	
	B2	0 à 27	150 €	450 €	
Catégorie C	C1	24 à 45	50 €	170 €	350€
	C2	0 à 23	0 €	90 €	150€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les nouveaux montants du RIFSEEP

➤ Convention relative à la médecine préventive 2020-2022. (Annexe jointe)

Le CDG69 met à disposition un service de médecine préventive en charge de réaliser des actions de prévention et la surveillance médicale des agents.

Historiquement, une visite chez un médecin agréé suffisait, mais il est désormais obligatoire de conventionner avec le CDG69 pour ce service. La prestation n'est pas forcément économique et le CDG69 a des problèmes de pénurie de médecin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention 2020/2022 avec le CDG69 pour le service de médecine préventive.

V - TRAVAUX

❖ *Point sur les dossiers en cours*

- Local des Passerelles. Jean-Michel COQUARD précise que le chantier est livré et réceptionné, malgré un retard de raccordement à l'électricité. Le travail réalisé par Exagones est de qualité et les finitions sont très bien faites. Il n'y a pas de réserve. Les 3 locataires ont récupéré les clés, mais il manque encore quelques aménagements : Distributeur de papier toilette et d'essuie main, chaises d'attente.

Fabienne PEGAZ évoque l'idée d'une opération portes ouvertes qu'il faudra aborder avec les locataires. Par ailleurs, la question du stationnement se pose.

Une place pour PMR est disponible juste en face et une deuxième place classique va être tracée le long du local.

Jean-Michel COQUARD indique qu'un dormant est abimé mais que ça fait partie du bâtiment général.

- Bâtiment mairie. Jean-Michel COQUARD indique que l'entreprise 2mc a changé les fenêtres et volets. Les secrétaires de l'ADMR ont dû déménager en urgence mais la qualité du travail est à souligner. Le chauffage installé par l'entreprise Gay Badez est opérationnel. Les travaux de toiture vont commencer le 11 ou le 12 décembre. La grue ne sera installée que dans un deuxième temps
- Travaux de lutte contre l'érosion : bassin de Saint Pré. Il s'agit de mettre en place :
 - une régulation à Saint Pré pour avoir moins de désordre en bas du Déo
 - une traversée de la route du Déo par rapport au fossé existant
 - un enrochement en bas du Déo pour tamponner et réguler le flux.
 Début des travaux en janvier 2020 avec l'entreprise Albertazzi.
- Immeuble rue de l'Eglise : en cours
- Skate Park. René BLANCHET indique qu'un relevé topographique sera effectué la semaine prochaine. Les couleurs des revêtements ont été choisies par les ados. Une pente un peu trop abrupte a été rectifiée. Les travaux commenceront début janvier et devraient être terminés en mars.
- Table du Conseil. Daniel PACCOUD rappelle que la table du Conseil devra pouvoir accueillir 23 personnes. L'entreprise Verchère doit être relancée.

- Place de la Mairie. Patrick GAUDILLIERE précise que l'entreprise Parcs et Sports est venue le 26 novembre pour terminer la signalisation verticale. Il reste cependant la reprise de la main courante de l'escalier, les clés d'ouverture du coffret électrique enterré non fournies, les plantations non terminées. Certains éléments du chantier ont été rajoutés, mais d'autres enlevés. Au total, il reste environ 35 000€ pour terminer le projet.
Fabienne PEGAZ signale que les places de stationnement minute ne sont pas bien visibles. Daniel PACCOUD précise que des pots de fleurs pourrait mieux délimiter les emplacements.
Patrick Gaudillière indique que la SOBECA a mis en service l'éclairage des 2 mâts avec différentes programmations.
- Ecole. Jean-Claude DEMAY informe le Conseil qu'il y a des problèmes de chauffage à l'école primaire. La chaudière est actuellement en mode manuel à cause d'un problème informatique. L'entreprise Gay Badez ne peut pas régler le problème et va faire venir une entreprise spécialisée.

VI – URBANISME

❖ Point sur les dossiers en cours

-2 permis sont acceptés à Viadorée

-Une demande de permis est en cours aux Bonnetières. Il y a cependant un problème d'accès au terrain et de communication avec le voisinage.

René BLANCHET présente les statistiques d'autorisations de droit du sol pour 2019 :

DOSSIERS DÉPOSÉS : PC - PA - PD - DP - CU - Rens. Notaires

ANNÉE	PC	PC Modificatif	PC Transfert	PD	PA	PA Modificatif	DP	CU	Nbre de logement	Rens. Notaire	DIA ventes
2013	40	5	/	1	1	3	55	73	15		
2014	23	6	2	/	/	/	52	61	12 + 8 HBVS 20		
2015	20	2	2	/	2	2	33	51	6 + 8 C. Labe 14		
2016	28	4	1	/	1	/	44	64	12 + 9 HBVS 21		
2017	27	3	3	/	2	/	57	74	13 + 15 Mercier 28		45
2018	14	6	1	/	/	2	65	62	5		38
2019	20	1	2	/	1	/	44	27 dont 1 CU opérationnel	9 + 12 Gire 21	53	36 + SAFER 3 à 4 ventes

Urbanisme – Tableau des ADS déposés - 2013 à 2019

René BLANCHET fait un point sur la construction « Mercier » à Montclair livrable en théorie en juillet. Le bâtiment est en règle vis-à-vis des règles d'urbanisme. Il y aura 10 T3, 4 T4 et 1 T5, tous en logements sociaux gérés par l'OPAC. La mairie sera réservataire de 2 T3.

Les travaux de construction de la nouvelle partie et la rénovation de l'ancienne sont dissociés et ne sont pas pilotés ensemble ce qui pose des soucis de double réseaux, etc.

Une réunion aura lieu la semaine prochaine.

Fabienne PEGAZ aborde l'avancée de la construction de la maison contemporaine au Cochet.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales :*

-Communication. Marie-France PELLEGRIN rappelle que les Pommiers Infos sont à distribuer avant ce weekend.

L'information importante à diffuser concerne le jour de collecte des bacs de tri sélectif qui passe du mardi ou mercredi. La diffusion des informations via les associations ne fonctionne pas toujours. Des problèmes de ramassage ont eu lieu à Viadorée. Les chauffeurs ont été repris par la nouvelle entreprise de collecte mais les tournées ont été modifiées, ce qui explique quelques oublis. Il est à signaler que les départs se font désormais à 5h du matin et non plus à 3h. La tournée du lundi a été adaptée pour permettre aux entreprises de ne plus sortir leur poubelles le vendredi soir.

Un « repair » café spécial décoration de Noël aura lieu samedi 14 décembre.

Des permanences sur les économies d'énergie auront lieu 1 fois par mois à la Communauté de Communes.

Le bulletin municipal est en phase de finalisation et sera livré vers la 3^e semaine de janvier. La distribution d'Atouts Pommiers se fera en même temps que celle du bulletin.

Les vœux du maire auront lieu le 5 janvier. Les cartes de vœux ont été livrées. Le CMJ sera mis à l'honneur ainsi que les 4 adolescents du nettoyage de printemps et ceux du skate-park. Daniel PACCOUD propose d'inviter le Docteur Seauve qui part à la retraite après 38 ans en tant que médecin sur la commune.

-CMJ. Stéphanie DRUEL informe que le CMJ s'est réuni ce samedi 7 décembre et a retenu la liste d'actions qu'ils aimeraient conduire durant cette année de mandat :

Mise en place de voies cyclables à Pommiers

Compost pour la cantine

Visite des locaux de RPC (prestataire cantine)

Installation de jeux au city-stade

Action solidaire : vente de gâteaux dont les bénéfices iront à une association (par ex. association agissant auprès des enfants malades)

Collecte de vêtements pour le Togo

Organisation d'une Après-midi jeux

Stéphanie DRUEL revient sur le sujet des voies cyclables. Daniel PACCOUD précise qu'il s'agit de voiries communautaires, la commune n'est donc pas décideur. Il n'y a actuellement pas de projet global à l'échelle de la communauté de communes à ce sujet. Par ailleurs, aménager des pistes cyclables nécessite de neutraliser une partie de la route ou d'avoir une route très large ce qui est rare. Une réflexion avait été menée il y a quelques années sur un trajet sans route pour aller aux Gondoins et à Buisante. Le CMJ peut cependant proposer des idées d'itinéraires.

Concernant les jeux du City Stade, les membres du CMJ vont faire un sondage auprès de leur camarade.

Le compostage des déchets de la cantine est une bonne démarche sur le principe mais les déchets produits par la cantine sont-ils bien adaptés ? Jean-Michel COQUARD évoque l'idée de méthanisation. René BLANCHET propose que les jeunes du CMJ travaillent leurs idées et expérimentent la réalité du terrain.

Stéphanie DRUEL conclue en soulignant la bonne réflexion de l'équipe du CMJ qui cherche les avantages et inconvénients de chaque projet.

-Signalétique : les panneaux sont arrivés et doivent être posés par le personnel communal. René BLANCHET présente en séance des photos des mâts et plaque.

❖ *Activités des structures Intercommunales*

-SIBA.

LISSIEU sort du syndicat donc il y aura des répercussions sur les charges à caractère général des autres communes

Musée Pierres Folles : 13 000 personnes cette année. La projection des travaux porte sur 3 ans donc une délocalisation des activités est en réflexion. Le budget total porte sur 10 millions d'euros entre la muséographie, le bâtiment le jardin, la faille et les abords.

Le coût de la maintenance des logiciels explose.

-SIGAL.

René BLANCHET informe que le Conseil Syndical a adopté la participation de 850 euros par mois versés à la commune pour frais de secrétariat à compter du 01/10/2019.

-SYDER.

Patrick Gaudillière précise qu'une réunion a eu lieu le 26 novembre. Les contributions restent inchangées. Le Conseil a voté les ouvertures de crédits d'investissement, l'adhésion au service de médecine du travail, la prévoyance du CDG69, et les titres restaurant. Patrick GAUDILLIERE parle des transferts de compétences des communes au SYDER au sujet des infrastructures de charge de véhicule hybride et rechargeable.

Fabienne PEGAZ pose la question des localisations d'emplacements pour recharge électrique. Daniel PACCOUD répond qu'il n'y en a pas sur la commune, mais que 8 sont présents sur la communauté de communes (Anse, Ponts Tarrets, Lozanne, les Chères) La commune peut éventuellement en payer elle-même. La difficulté réside dans l'utilisation irrégulière de ces emplacements et dans le manque d'homogénéité des prises. La localisation des emplacements est très importante. Près d'une gare par exemple, les voitures risquent d'y rester toute la journée, à l'inverse d'un parking de supermarché.

-Syndicat Pont Solière.

Patrick GAUDILLIERE indique que la contribution, fiscalisée, en eau potable de Pommiers diminue : 644 euros cette année.

Des contrôles obligatoires ont lieu dans le cadre d'un équipement autonome. En cas de ventes, des contrôles sont réalisés sur les raccordements aux réseaux collectifs.

Un point est fait sur la rétrocession des réseaux à la ZAC de Theizé. Daniel PACCOUD précise qu'une pompe de relevage tourne 24h/24h.

Peu d'entreprises se sont portées candidates pour les assainissements individuels.

La cave coopérative de Gleizé génère des odeurs qui gênent le voisinage.

-Communauté de Communes :

Daniel PACCOUD informe que le débat d'orientation budgétaire aura lieu demain soir et que le budget sera voté en janvier. Le vote du PCAET et du PLH aura lieu également demain.

Un audit financier a eu lieu en septembre, un audit RH est en cours et un audit voirie se terminera fin février. Tous les outils seront donc présents pour démarrer un prochain mandat. Concernant l'audit des voiries communautaire qui concernent entre 750 et 800km, Daniel PACCOUD souligne que Pommiers, comme toutes les autres communes, a des problèmes de reprise des voies privées. Des géomètres doivent intervenir et les notaires doivent passer les actes pour que le cadastre les enregistre.

L'agence locale de transition énergétique se met en place.

La commission voirie termine avec 7,7 millions d'euros de travaux en 2019.

Un contrat global avec la CAF va concerner toutes les prestations sociales versées sur la communauté de communes.

Les travaux de la crèche de Chazay ont des problèmes avec le sous-sol. La crèche de Anse (au-dessus piscine) fait l'objet d'un appel à projet pour mutualisation du parking et découpage du terrain. En effet, la parcelle prévue concerne également une salle des fêtes. L'accent est mis sur les économies d'énergie.

Il n'y aura pas de nouveau collège sur Anse. Il sera construit à Gleizé vers le lycée Louis Armand. Le collège actuel de Anse pourrait être agrandi. Les effectifs sont très disparates : diminution sur Chatillon et le Bois d'Oingt. Des secteurs font exception comme à Chazay qui va recevoir 200 logements sociaux supplémentaires ou bien Lozanne ou Tarare dont les effectifs explosent aussi.

La question des flux de véhicules sur Lyon se pose car l'objectif annoncé est de passer de 100 000 véhicules par jour à 50 000 sur le tronçon M6.

TOUR DE TABLE

Fabienne PEGAZ expose des problèmes liés à la fibre. Daniel PACCOUD répond qu'il y a des soucis entre SFR qui a installé les câbles, les fournisseurs d'accès et les nombreux sous-traitants. Certaines parties de la commune ne sont pas encore desservies. En cas de problème, il ne faut pas hésiter à faire un mail à la mairie qui sera retransmis à des interlocuteurs privilégiés.

Arlette PROIETTI informe que le repas des aînés s'est bien passé. Une centaine de personnes était présente. Le traiteur et l'animation (Musique des Andes) étaient très bien. 53 colis et 24 boîtes de chocolat seront à distribuer.

Les P'tites Pommes rassemblent 22 enfants pour 18 familles et 14 bénévoles. Des animations ont lieu toute l'année : bourse à la puériculture, forum, Noël, etc. La structure ne bénéficie plus de la subvention de la CAF.

Céline MARCUCCILLI fait part de réflexion de parents d'élèves concernant barrières de l'école qui ne sont pas toujours fermées. Il lui est répondu que le policier municipal les ferme bien mais qu'il ne peut pas être à 3 endroits à la fois Certains riverains ou voitures peuvent être coincés le temps de tout fermer. L'indiscipline des parents le soir ou le midi est de nouveau à signaler.

Daniel PACCOUD indique qu'il est allé au Congrès des maires avec René BLANCHET. Les problèmes de compensation de la taxe d'habitation ont été abordés ainsi que les évolutions des impôts économiques des intercommunalités (CVAE et CFE).

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Daniel PACCOUD indique que le contrat avec le département concernant la subvention du skate-park a été signé.

Fin de séance : 23h45

Prochain Conseil Municipal : mardi 21 janvier 2020 à 20 h 30, salle du conseil.
mardi 18 février 2020